



CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

(L.E.R.M. L.R.Q. C. E-2.2, ARTICLE 555

**#800-2025 - REGLEMENT D'EMPRUNT – PROGRAMME PUIT
(INSTALLATIONS SEPTIQUES)**

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT	11 AOÛT 2025
ADOPTION DU RÈGLEMENT ET SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE	8 SEPTEMBRE 2025
AVIS PUBLIC DE RECENSEMENT	27 NOVEMBRE 2025
ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE	9 DÉCEMBRE 2025
ANNONCE DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE	10 DÉCEMBRE 2025

11h30 À L'HÔTEL DE VILLE (sur le site internet de la municipalité)

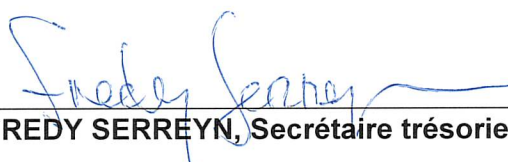
JE FREDY SERREYN, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, RÉSIDENT À SABREVOIS, ATTESTE PAR LES PRÉSENTES SOUS MON SERMENT D'OFFICE, L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS INDIQUÉS SUR LA TENUE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2025.

À LA FERMETURE DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT À 19H01,

0 SIGNATURE APPOSÉES AU REGISTRE. LE NOMBRE REQUIS DE (186) SIGNATURE POUR LA TENUE D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE N'EST PAS ATTEINT. EN CONSÉQUANCE, LE « PROJET PARTICULIER » EST RÉPUTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER DU SECTEUR.

JE CERTIFIE QUE LADITE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT (L.E.R.M., L.R.Q., c.E-2.2, art. 532 et ss) A ÉTÉ TENUE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI ET QUE LES RÉSULTATS ONT ÉTÉ AFFICHÉS AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

Sous mon serment, je délivre ce certificat Le 10 décembre 2025


FREDY SERREYN, Secrétaire trésorier.



REGISTRE

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

(L.E.R.M L.R.Q. C. E-22, ARTICLE 532 ET SS.)

#800-2025 - REGLEMENT D'EMPRUNT – PROGRAMME PUIT (INSTALLATIONS SEPTIQUES)

« REGLEMENT D'EMPRUNT NO 800-2025 DECRETANT UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT DE 437 500 \$, REMBOURSABLE SUR UNE PERIODE DE QUINZE (15) ANS, AFIN DE FINANCER L'INSTALLATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'UNITES INDIVIDUELLES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (PUIT). LE COUT DE CES TRAVAUX SERA IMPUTE AU COMPTE DE TAXES UNIQUEMENT DES PROPRIETAIRES QUI ADHERENT AU PROGRAMME. »

Le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire est de 186; dans l'éventualité où ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé.

	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	SIGNATURE
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				FERMETURE DU Registre à 19h05
32				Aucune signatures
33				
34				
35				Fredy Serreyan
37				FREDY SERREYAN Directeur
38				
39				le 10 décembre 2025
40				
41				